



## **Commission Santé, Sécurité et Conditions de travail du CSE Siège de France Télévisions**

Compte rendu de la séance extraordinaire du 02 Décembre 2020 en audio / visioconférence

### Président de la CSSCT Siège :

Jonathan Rosenblum (dialogue social)

### Membres de la CSSCT du siège :

Eric Laumonier, Aurore Dellino, François Badaire

### Représentants de la direction :

Muriel Sobry (Directrice de la Sécurité et de la Sûreté - DSS)

### Médecin du travail

Dr Lakshmy Chastang

### Représentants syndicaux

Marc Chauvelot, Caroline Labasque, Serge Cimino, Florence Caron, Stefano Poli, Marie-Pierre Samitier.

### Dialogue social

Nioumaasta Djoumassi

### **Point d'information sur la situation sanitaire au siège de France télévisions**

Les chiffres au 1<sup>er</sup> décembre 2020 au siège

**20 diagnostiqués Covid-19**

**24 collaborateurs en quatorzaine**

*Depuis le début de la pandémie, 254 diagnostiqués Covid-19 et 234 collaborateurs guéris au siège.*

*Il n'est pas possible d'avoir les chiffres par service, ni de savoir si les salariés concernés travaillent sur site ou en télétravail.*

*La règle demeure le télétravail pour les directions qui le peuvent au moins jusqu'au 20 janvier (communication du 4 décembre)*

*Les personnes vulnérables ne doivent en aucun cas venir travailler sur site.*

*Celles-ci sont soit en télétravail, en arrêt maladie ou à défaut, en absence autorisée payée.*



*Les directions qui ne peuvent appliquer le télétravail comme les rédactions, la fabrication, la sécurité et l'entretien sont plus exposés aux risques de contamination. Le protocole sanitaire reste inchangé avec le port du masque et la distanciation physique avec séparations en plexi des postes de travail.*

*Ce protocole est difficilement applicable dans les cars régies qui restent des endroits confinés.*

*Un car est désormais stationné à demeure dans la cour pour assurer les émissions du plateau B.*

*Pour éviter une trop forte promiscuité dans celui-ci, la régie lumière a été déportée dans un algéco dans cette même cour avec les caméras remote.*

*Les conditions de travail sont fortement dégradées dans ce « conteneur » aveugle, avec une climatisation non adaptée, pollué par les fumées de cigarettes du fumeur de la cour et supportant un nombre de personnes supérieur aux préconisations de FTV de 4M2 par salarié.*

*A cela vient s'ajouter un sous-effectif chronique chez les éclairagistes créant une intensification de la charge de travail et posant des problèmes de sécurité.*

*Il arrive certains jours qu'un éclairagiste soit planifié sur deux régies simultanément. Les rythmes de travail sont tels qu'ils n'ont plus le temps de se former sur les nouveaux équipements et sont « parachutés » sur les directs avec du matériel non maîtrisé et sans aucun accompagnement.*

- *Les membres de la CSSCT alertent la direction sur les conditions de travail des éclairagistes du siège qui se sont fortement dégradées. Ils demandent à la direction de trouver un autre local alternatif, d'organiser des formations adéquates et de combler le sous-effectif.*

Après le premier confinement qui avait fortement réduit l'activité au siège à une régie et un plateau, la direction de la fabrique a décidé de rattraper le temps perdu en répondant à la commande coûte que coûte.

Depuis la rentrée de septembre, régies et plateaux du siège tournent à pleine capacité à tel point que certains jours il est demandé aux techniciens de manger leurs plateaux repas (donc sans masque) en régie sur leur poste de travail les uns sur les autres midis et soir (tout en travaillant).

Certaines vacations atteignent 12h de temps de travail effectif avec le masque en permanence (sauf pour manger), sans lumière du jour.



- *Les membres de la CSSCT rappellent à la direction de la Fabrication que nous sommes toujours en période de crise covid qui imposent de fortes contraintes physiques et engendrent de nombreux risques psychosociaux. Ils alertent la direction d'un épuisement professionnel et demandent de réduire la cadence des émissions afin de préserver la santé en cette période de crise.*

*Il est constaté des rassemblements autour des machines à café et en particulier dans les couloirs des studios de la Fabrique alors que les salariés retirent le masque pour consommer leur boisson.*

*Il en est de même dans les salles de montages où les distances physiques ne sont pas toujours respectées à cause de la présence de plusieurs chefs pour « superviser » la fabrication des sujets.*

- *La CSSCT appelle à la vigilance de chacun et demande que les gestes barrière soient respectés de tous y compris aux endroits de rassemblements conviviaux. Elle demande le respect de la consigne de deux personnes en salle de montage, c'est-à-dire le rédacteur et son monteur.*

*Un communiqué du 22 septembre indique qu'il est désormais possible de commander via Atlas des fournitures de protection. (Lingettes désinfectantes, gel hydro-alcoolique et gants de protection)*

*De nombreuses remontées de salariés et des DUER indiquent qu'il n'y a pas de retour de leurs commandes, celles-ci sont souvent en attente de validation.*

*Les services sont, de ce fait, obligés de prendre sur leur budget et commander ces fournitures par eux-mêmes.*

*De plus, de nombreux rédacteurs, JRI et OPS se plaignent de ne pas disposer de masques FFP2 pour leurs reportages en milieux sensibles.*

- *Les membres de la CSSCT demandent que le service de fournitures de protection par le portail Atlas soit rétabli et que les salariés de des rédactions puissent disposer de masques FFP2 pour leurs reportages en milieux sensibles. Ils suggèrent la fourniture d'un flacon de gel hydro-alcoolique dans les pochettes de masques fournies à chaque salarié.*



Depuis ce 2e confinement, les frais de taxi sont remboursés à partir de 21h pour éviter que le personnel ait à prendre les transports en commun. Malheureusement cette disposition n'est pas élargie aux indemnités kilométriques alors que cela obéit pourtant à la même logique. La direction *estime que cette mesure pourrait inciter le personnel à prendre sa voiture (ce qui est le but de l'opération) et par conséquent augmenter le coût budgétaire pour l'entreprise. Ce qu'elle ne prouve pas. Ainsi, elle souhaite faire des économies sur des salariés non éligibles au télétravail et durement éprouvés par des conditions de travail dégradées tout en leur faisant prendre un risque dans les transports en commun.*

- *A l'instar du 1<sup>er</sup> confinement, les membres de la CSSCT demandent à la direction de rétablir le remboursement des frais kilométriques à partir de 21h.*

*Certains services qui ont adoptés des mesures de barrières strictes dès le début du confinement (pas de déplacements ni de rdv extérieurs, pas de réunion avec des personnes de l'extérieur, nettoyage des surfaces...) se disent mis en danger par d'autres du même étage qui n'appliquent pas ces mesures. Ainsi les efforts des uns s'annulent si les autres ne font rien. Le respect des mesures sanitaires serait-il antinomique avec les open-space ?*

### Tests covid

Beaucoup de salariés sont en demande de tests systématiques pratiqués par le service médical comme le gouvernement préconise de le faire dans les entreprises. Pour l'instant, la médecine du travail ne pratique les tests qu'avant départ en mission ou pour certaines productions. Les infirmières étant à présent formées aux prélèvements des tests PCR. Cependant, le service médical peut envoyer les salariés avec une ordonnance FTV dans un laboratoire partenaire dont les résultats sont fournis en moins de 12 heures.

### Campagne de vaccination

La présidente de France télévisions estime que l'entreprise doit se mettre dans la réflexion de la vaccination au travail.

### Télétravail

La situation est particulièrement difficile sachant qu'aucune perspective de retour sur site n'est prévue dans l'immédiat.

Même si le lien social n'est pas complètement rompu grâce aux visioconférences, la relation à l'autre est différente et certains salariés recentrent un certain mal-être. Le manager est censé garder un lien social en prenant contact avec les salariés qu'il encadre même si en pratique ce n'est pas toujours le temps le cas.



La demande d'équipement en matériel informatique souffre d'un problème d'approvisionnement et certains salariés ne sont toujours pas équipés d'un ordinateur professionnel.

Beaucoup de salariés de plaignent de frais supplémentaires engendré par le travail à domicile

- *Les membres de la commission demandent la fourniture de matériel informatique adéquate et le versement d'une allocation forfaitaire couvrant l'intégralité des frais de télétravail comme cela se pratique dans de nombreuses sociétés.*

L'Université FTV est fermée, certaines formations sont dispensées en visioconférence mais beaucoup ont été annulées.

La direction assure que la formation doit se réinventer au travers de classes virtuelles lorsque cela est possible.

L'accord télétravail est en cours de négociation. Les réunions d'échange se sont tenues avec certains intervenants extérieurs.

La phase d'ateliers avec thématique et discussion avec les syndicats sur le fond de l'accord devrait bientôt débiter.

La ligne d'écoute psychologique n'a pas enregistré de hausse d'appels durant la crise. Les assistantes sociales, managements de proximité, infirmières et psychologues du travail restent à l'écoute des salariés.

*Pour plus de renseignements concernant la gestion de la crise Covid à France Télévisions, la CSSCT invitent les salariés à consulter la FAQ éditée à cet effet :*

[https://monespace.francetv.fr/quotidien/infos\\_utiles/prevention-sante-qualitevie/Documents/CORONAVIRUS\\_Covid-19/FAQ/FAQ\\_Covid-19.pdf](https://monespace.francetv.fr/quotidien/infos_utiles/prevention-sante-qualitevie/Documents/CORONAVIRUS_Covid-19/FAQ/FAQ_Covid-19.pdf)

### **Mise en conformité des installations de sécurité au siège et autorisations préfectorales**

France télévisions paye aujourd'hui l'incurie de la précédente direction de la sureté-sécurité qui n'a pas rempli ses obligations avec la préfecture de police de Paris.

Le plan sur 3 ans du schéma directeur des travaux pour mise aux normes de sécurité incendie a été validé en réunion technique.



Malheureusement, en cette période de covid, la commission de sécurité de la préfecture ne peut faire une visite pour inspection de la mise en conformité des installations de sécurité.

Aucuns travaux ne peuvent donc être entrepris au siège de France Télévisions jusqu'à nouvel ordre.

Ceux-ci devront désormais systématiquement faire l'objet d'une autorisation préfectorale.

### Formations SST et responsables d'évacuation

Les Formations de responsable d'évacuation incendie sont en stanby malgré un engouement durant la campagne de recrutement. Les listes ne sont plus mises à jour depuis des années.

Cela pose un sérieux problème de sécurité, certaines difficultés se sont fait ressentir lors du dernier exercice d'évacuation avec notamment une porte de sortie de secours qui ne s'est pas ouverte.

### Qualité de l'air

Le diagnostic (mesures du 15 septembre 2020) de la qualité de l'air intérieur des locaux de MFTV fait apparaître des concentrations de Flore aérobie et fongique (moisissures) qui sont supérieures à la normale et non satisfaisantes.

Cependant, le rapport précise une présence avéré de flore totale sur l'air neuf extérieur et les concentrations retrouvées dans les pièces sont inférieures à celle extérieure.

L'expert recommande de vérifier l'état de propreté des prises d'air neuf, des caissons des CTA, l'état des gaines, des grilles et des diffuseurs dans les locaux et de s'assurer de l'absence de toute autre source de contamination (empoussièrement important, eau stagnante, etc.).

Le rapport fait également état de concentrations en particules (PM10) qui sont supérieures à la valeur cible à atteindre pour le 1er janvier 2025 en particulier à la cafétéria. Une action corrective devra donc être entreprise avant 2025 si ces analyses se confirmaient.

- *Les membres de la commission demandent que les campagnes de mesures de l'air ne se limitent pas à MFTV mais également aux sites excentrés comme les bâtiments Valin, Varet et Le franay. Ils demandent sans plus attendre des mesures dans le local de travail des équipes légères P2B03*
- *Ils demandent d'être informés lorsque de nouveaux diagnostics de la qualité de l'air sont édités.*



Une grande partie des salariés est très méfiante vis-à-vis du système d'aération/climatisation du siège qu'il considère comme un vecteur de propagation du virus. D'autant plus qu'aucune communication n'existe concernant l'entretien de la climatisation. La direction se veut rassurante, elle précise que les filtres ont été changés fin juillet et que l'apport d'air se fait à 100% en air neuf sans recyclage. Depuis des années, le CHSCT demande à la direction d'éditer une fiche pratique sur le fonctionnement du système de climatisation au siège de manière à rassurer les utilisateurs. En juin 2020, il nous avait semblé que cette demande avait enfin trouvé écho auprès de la direction qui promettait plus de transparence. Mais depuis, rien n'a été entrepris en ce sens.

- *Les membres de la commission réitèrent une fois de plus leur demande auprès d'IMG de procéder à l'élaboration d'un document simple et accessible à tous, expliquant le fonctionnement du système de climatisation et de mettre en place une campagne de communication systématique claire et transparente de l'entretien du système de climatisation et en particulier du changement des filtres afin de dissiper les inquiétudes de nombreux salariés.*

### **Point sur les conditions de travail des équipes légères de la fabrication siège**

Depuis des années les équipes légères de la fabrication siège ont vu leurs activités diminuer au profit de prestataires extérieurs.

Ce sous-emploi organisé s'est accentué depuis que FTV Studio, qui ne respecte pas la règle d'or, a repris la production de certaines émissions comme télématin.

Ce service souffre d'être laissé à l'abandon depuis des années malgré les nombreuses alertes des élus du personnel dans les différentes instances.

Cela engendre de graves risques psychosociaux et un mal-être au travail.

De plus la planification de ce secteur est de plus en plus contraignante. Les salariés sont souvent planifiés le vendredi soir pour la semaine suivante en « sans affectation » puis des activités sont rajoutées au jour le jour durant la semaine.

Enfin, leur local de préparation du matériel local P2B03 au niveau -2, partagé avec les équipes de tournage de France PIDF, ne répond pas aux normes de sécurités électriques en matière de charges des batteries.

Depuis des années, la direction ne prend pas en considération les alertes des IRP et en particulier le CHSCT sur cette population en souffrance. Elle ne répond pas à son obligation d'assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés imposé par la loi (article L. 4121-1 du Code du travail). Elle n'a pris aucune mesure nécessaire pour empêcher ce risque ni même de le diminuer.





- *La CSSCT demande à la direction de répondre à ces obligations afin de préserver la santé physique et mentale de cette population et de mettre en œuvre un plan d'action pour maintenir l'activité de ce secteur avec respect de la règle d'or.*

### **Point sur les conditions de travail du service téléphonie**

Les représentants de proximité ont alerté depuis 2018 sur la souffrance de ce service générée par une surcharge de travail et couplée à des promesses, qui génèrent un vrai désenchantement voire un quasi-désespoir.

Un salarié parti il y a 3 ans n'a pas été remplacé, alors que l'activité s'est accrue. En quelques mois, le service a eu plus de mille lignes téléphoniques supplémentaires à gérer et doit anticiper le projet « Un mobile pour tous »

A cela s'ajoute un manque de considération des salariés au travers d'une fiche de poste et un niveau de classification qui ne sont plus adaptés à leur qualification. Les élus ont constaté, lors du dernier comité des salaires, que ces salariés étaient nettement en-dessous de la médiane des salaires.

Cette situation de surcharge de travail et d'indifférence à leur égard suscite un profond malaise.

Ici encore, malgré les nombreuses alertes des salariés et représentants du personnel, la direction ne répond pas à son obligation de sécurité et de résultat et n'a rien mis en œuvre pour protéger la santé physique et mentale de ses salariés imposé par l'article L. 4121-1 du Code du travail.

- *La CSSCT demande que toutes les dispositions soient prises afin de préserver la santé physique et mentale de cette population en mettant en place une organisation et des moyens pour mettre fin à la surcharge de travail et reconnaître leur qualification au travers d'une fiche de poste adaptée et d'une revalorisation salariale.*

### **Point sur l'aménagement de l'open-space de la direction de la fiction internationale et des coproductions**

Ce service a fait l'objet d'un déménagement au 6<sup>e</sup> étage de MFTV à l'automne 2019. Les salariés ont été confrontés à différents désagréments de l'aménagement de leur open-space qu'ils n'ont pu évaluer sur les plans auparavant. Ils n'ont cessé d'alerter depuis.

Ils font état d'appareils de climatisations mal dimensionnés, bruyants et positionnés aux mauvais endroits.

De plus, cet espace ouvert est soumis aux courants d'air avec la cage d'escalier à proximité dès qu'une fenêtre est ouverte.





Cet open space pose également un problème de confidentialité, indispensable pour ce service qui traite de dossiers sensibles alors qu'auparavant il bénéficiait de locaux fermés hors pass.

Des passages incessants de personnes extérieures dans le couloir qui coupe le service en deux, ne permettent pas aux salariés de se concentrer, en particulier les conseillers de programme qui lisent des scripts en anglais.

Enfin, l'aménagement des bureaux sous une verrière ne permet pas des conditions de travail satisfaisantes. Celle-ci génère du bruit en tant de pluie et un inconfort thermique selon les saisons. Le store installé ne permet pas de remédier à ces inconvénients et aggrave même la situation en transformant ce lieu en local aveugle. Auparavant, les locaux sous cette verrière ont toujours été des salles de réunion. Dès l'aménagement du service, la direction d'IMG avait proposé un réaménagement (privatiser l'espace, mettre des portes...) mais tout a été suspendu à la commission de sécurité qui a stoppé les travaux sur le siège. Depuis le responsable en charge du projet est parti dans le cadre d'une mobilité.

- *Les membres de la CSSCT demandent :*
  - *que cet open space soit isolé du couloir par des cloisons et portes pouvant se fermer à clé comme cela a été fait pour de nombreux locaux à EOS ou supprimer le couloir en « privatisant » l'espace*
  - *Le déplacement des salariés de l'emplacement sous la verrière qui ne peut être aménagée en bureaux.*
  - *Le réaménagement de l'espace avec des bureaux moins collés et l'installation de semi-cloisons*
  - *Une étude d'un cabinet spécialisé pour l'installation d'une climatisation calibrée pour ces locaux en garantissant le confort des salariés.*

### **Suite du déménagement de l'antenne de France 3 Paris Ile de France au siège**

Un an après le déménagement de l'antenne de France 3 PIF, les élus du CSE siège souhaitent un retour sur les conditions de travail des salariés qui ont intégrés les différentes équipes du siège ainsi que ces dernières qui ont absorbées les activités de cette entité.

Une mesure de l'intensification du travail (via le questionnaire EVREST administré par le médecin du travail), pour l'ensemble des techniciens des services accueillant des Vanvéens (PC Info, plateau, régie, maquillage et planification) devait être réalisée l'année suivante le déménagement.

La direction avait sollicité le Dr Mageau qui avait répondu favorablement.



### **Sécurité des salariés sur le Paris Dakar en Arabie saoudite**

La CSSCT s'inquiète de la sécurité du personnel amené à travailler pour le service des sports en Arabie Saoudite au vu des alertes du ministère des affaires étrangères et des conditions sanitaires liés à la covid. La direction n'ayant pas répondu de manière à rassurer les élus sur la sécurité et conditions de travail des salariés. Elle demande à FTV d'apporter toutes les garanties nécessaires afin de répondre à cette exigence.

### **Point sur l'aide au logement à FTV**

La CSSCT déplore que la politique d'accèsion au logement social pour les salariés de France Télévisions soit en panne. Cela met en difficultés de nombreux salariés qui en ont besoin.

### **Départs non remplacés au siège**

La CSSCT déplore l'éviction violente des illustrateurs sonores. Elle constate la réduction généralisée des effectifs qui a pour effet une intensification de la charge de travail.

- La CSSCT demande à la direction de revenir sur sa décision de supprimer les illustrateurs sonores et de combler tous les postes qui ont fait l'objet d'un départ alors que l'activité est restée équivalente ou s'est même intensifiée.